

PRESIDENCE
DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
~~-----~~
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
~~-----~~
PRESIDENCE
DU CONSEIL DES MINISTRES
~~-----~~

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 77 / 222 du 4 mai 1977
portant détachement de Monsieur NGAKA Pierre,
Magistrat, auprès de l'Université Marien
NGOUABI de Brazzaville.-

~~-----~~

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP. du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la
structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire
du Parti et fixant ses attributions ;
Vu la loi 42/61 du 20 juin 1961 portant Statut de la Magistrature ;
Vu l'ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Univer-
sité ;
Vu le décret n°75/489 du 14 novembre 1975 portant statut du personnel
de l'Université ;
Vu le décret n° 75/490 du 14 novembre 1975 portant fixation des salaires
et rémunérations du personnel de l'Université ;
Vu le décret n° 76/439 du 16 novembre 1976 portant organisation de
l'Université ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres
du Conseil des Ministres ;
Sur décision du Comité Militaire du Parti ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article premier.- Monsieur NGAKA Pierre, Magistrat, est mis à la disposition
du Ministère de l'Education Nationale pour servir en position de détachement
auprès de l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville.

Article 2.- La rémunération de Monsieur NGAKA Pierre sera prise en charge par
l'Université Marien NGOUABI qui est en outre redevable envers le Trésor de
l'Etat congolais de la contribution pour constitution des droits à pension
de l'intéressé.

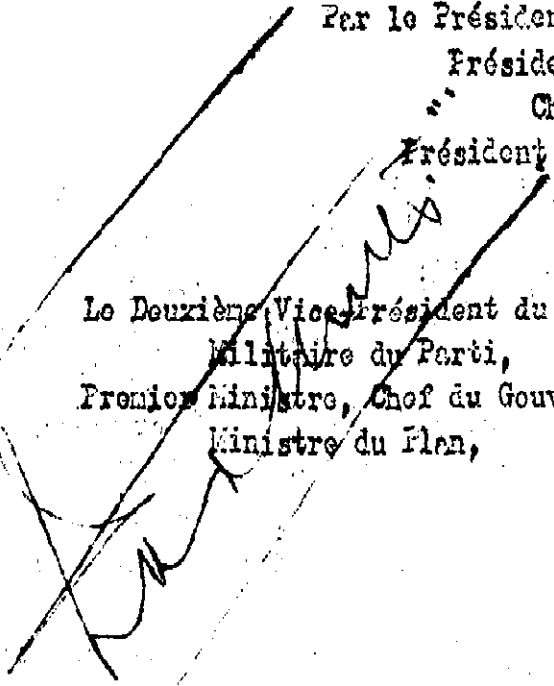
Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo.-

Fait à Brazzaville, le 4 MAI 1977

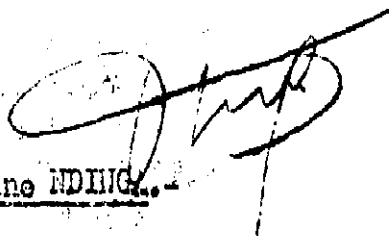
.../...


Colonel Joachim YOMBY-OFANGO

Par le Président du Comité Militaire du Parti,
Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres :


Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

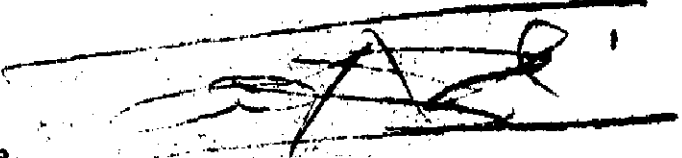
Le Ministre de l'Éducation
Nationale,


Antoine NDING

Commandant Louis SYLVAIN-GOM

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

P. Le Ministre des Finances en mission
Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre,
chargé du Plan,


Alphonse MOUSSOL FOMATY

François BITA